

DOSSIER N° 1 : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE POUR LA RÉFECTION DES LIGNES DE FRET

Dans ce rapport concernant l'économie, le tourisme et l'enseignement supérieur, il est proposé aux élus la création d'une autorisation de programme d'une durée de 3 ans de 1 106 668 € et l'inscription de 500 000 € de crédits de paiement pour 2015 afin de réaliser la réfection des lignes de fret ferroviaire de Trôo-Montoire-Vendôme et de Blois-Villefrancœur.

Un accord de principe a été conclu sur le cofinancement des travaux nécessaires à la remise en exploitation de ces lignes stratégiques pour l'agriculture, le tourisme, et plus globalement pour l'économie du département et de la région.

Ces axes majeurs du transport ferroviaire permettent notamment le fret de céréales qui représente 200 000 tonnes par an (avec la ligne Blois-Selommes), soit l'équivalent de 5 000 camions. De plus, la ligne Trôo-Montoire-Vendôme est un axe essentiel du transport touristique, elle permet la circulation du train de la Vallée du Loir.

Afin de pérenniser les activités de ces lignes et pour éviter que le transport des céréales ne soit répercuté sur les routes, **le Conseil départemental s'engage à investir pour la remise en état de ces lignes ferroviaires.**

Alors que l'économie est une compétence prioritaire du Conseil régional, la réfection de cette ligne n'avait pas été planifiée, ce qui aurait pu priver le Département de Loir-et-Cher de subventions pour ses propres projets. Maurice Leroy, Président du Conseil départemental, a négocié et obtenu que la participation financière de la Région s'ajoute finalement aux crédits obtenus au titre de la convention Région-Département.

Le coût total des travaux de réfection de la ligne Trôo-Montoire-Vendôme est de 4 millions d'euros HT. Un accord de principe sur le cofinancement des travaux a été obtenu sur la base d'une répartition en trois tiers :

- 1/3 d'Axérial (entreprise utilisatrice) ;
- 1/3 du Conseil régional ;
- 1/3 du Conseil départemental, de SNCF Réseau et des collectivités (Syndicat pour la promotion du Train Touristique de la Vallée du Loir, Communauté de communes du Pays de Vendôme, Communauté de communes Vallées Loir et Braye, Ville de Vendôme).

Les travaux devraient être réalisés de janvier à avril 2016, en fermeture de ligne, pour une remise en service de la ligne ferroviaire prévue au mois de mai 2016.

Pour la ligne ferroviaire Blois-Villefrancœur, le coût total des travaux est de 3,2 millions d'euros HT. Le principe de cofinancement retenu est également basé sur une répartition en trois tiers :

- 1/3 d'AgriNégoce (entreprise utilisatrice) ;
- 1/3 du Conseil régional ;
- 1/3 du Conseil départemental, de SNCF Réseau et d'Agglopolys.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12